

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 avril 2026 à 20h

Convocation en date du 12 mars 2026. La réunion a lieu en mairie.



11 membres présents :

Mrs BEJEAN Luc, CHAUVIN Maxime, DE CAMPOS Jérémy, LUCARELLI Fabrice, PUERTA Dylan, THOUVENIN Christophe.

Mmes DARAS Mathilde, GRANDI Claudine, LUGAND Amandine, MUGNIER Lara, SEVERIN Béatrice.

Secrétaire de séance : Mme Lara MUGNIER

Quorum :

Nombre de conseillers convoqués : 11 ; Quorum : 6 ; Présents ou représentés : 11 ; Le quorum est donc atteint.

Ordre du jour

1 – Approbation du PV du CM du 20 mars 2026

Pas de remarques particulières. Le PV du vendredi 20 mars 2026 est approuvé.

Approuvé à l'unanimité

2 – Désignation des commissions communales facultatives et de ses membres

Le Maire et ses adjoints proposent la création de 6 commissions communales :

Dénomination de la commission	Fonction de la commission	Membres
Finances et budget	Elaborer le budget annuel et veiller à la bonne tenue des finances de la commune	Dylan PUERTA, Mathilde DARAS, Christophe THOUVENIN, Claudine GRANDI, Béatrice SEVERIN, Maxime CHAUVIN
Bois	Définir les potentielles coupes de bois pour la vente, le prix de vente du bois tout en veillant au maintien et à la préservation des bois de la commune	Dylan PUERTA, Luc BEJEAN, Fabrice LUCARELLI, Béatrice SEVERIN, Amandine LUGAND
Communication	Travailler sur tous les supports de communication et moyens afin d'informer la population (site internet, intramuros...)	Lara MUGNIER, Amandine LUGAND, Jérémy DE CAMPOS, Claudine GRANDI
Travaux et voirie	Mener tous les projets, de leur conception à l'exécution, ayant trait à la voirie mais aussi aux éventuels travaux des bâtiments municipaux	Dylan PUERTA, Christophe THOUVENIN, Béatrice SEVERIN, Maxime CHAUVIN, Fabrice LUCARELLI
Socio-culturelle et sportive / Jeunesse et enfance	Travailler sur les projets en rapport avec la jeunesse et l'animation de la commune	Mathilde DARAS, Lara MUGNIER, Amandine LUGADAND, Jérémy DE CAMPOS
Urbanisme et environnement	Traiter les affaires en lien avec l'urbanisme, c'est-à-dire toute la réglementation en matière de construction et de travaux mais également en lien avec les questions environnementales	Dylan, Mathilde, Christophe, Maxime, Claudine

Approuvé à l'unanimité

3 – Désignation des délégués et représentants aux commissions obligatoires et facultatives et aux syndicats divers

- Commission de contrôle des listes électorales

Un conseiller municipal : Béatrice SEVERIN

2 habitants : Joseph Martinez et Laurent Mugnier.

- Commission des appels d'offre

Il n'est pas obligatoire de créer cette commission actuellement, elle devra être mise en place au besoin dans le cas d'un appel d'offre lancé pour des travaux d'ampleur atteignant un montant minimal fixé par la loi.

- Communauté de communes Jura Nord (CCJN)

Titulaire : Maxime CHAUVIN

Suppléant : Dylan PUERTA

Comme l'indique les textes règlementaires, les délégués sont désignés selon l'ordre du tableau du Conseil municipal soit le Maire et son 1^{er} adjoint.

- Commissions « ressources » et « technique » créées par la CCJN

La CCJN a créé 2 commissions ouvertes aux conseillers municipaux des communes membres. La participation se fait sur inscription auprès de la CCJN avant le 24 avril 2026 à 12h.

La commission « Ressources » traitera de la prévention, la sécurité, les finances, la facturation des ordures ménagères, la communication, enfance/jeunesse/affaires scolaires et loisirs, urbanisme, culture, associations, numériques

La commission « Technique » traitera des bâtiments, services techniques, travaux, économie/tourisme, commerces, aménagement du territoire, assainissement, GEMAPI (risque incendie, inondation, milieux aquatiques).

Christophe THOUVENIN s'inscrit à la commission « technique »

- Commission locale d'évaluation des charges transférées

Titulaire : Maxime CHAUVIN

Suppléant : Dylan PUERTA

- SIDEC

Titulaire : Maxime CHAUVIN

Suppléant : Dylan PUERTA

- SIVU Foyer logement de Dampierre

Titulaire : Mathilde DARAS

Suppléant : Claudine

- Syndicat des eaux du Moulin Rouge

2 titulaires : Christophe THOUVENIN et Luc BEJEAN

2 suppléants : Dylan et Jérémy

- Conseil d'école de l'école Concordia

Titulaire : Lara MUGNIER

Suppléant : Maxime CHAUVIN

- Délégué lutte contre l'ambroisie

Titulaire : Béatrice SEVERIN

Suppléant : Claudine GRANDI

Une formation sera possible afin de connaître et savoir reconnaître l'ambroisie. L'objectif est d'effectuer régulièrement des explorations des alentours du village afin de repérer et signaler la présence éventuelle d'ambroisie (plante très allergisante).

- Correspondant « Défense »

Titulaire : Maxime CHAUVIN

Suppléant : Dylan PUERTA

- Délégué secours et incendie

Titulaire : Maxime CHAUVIN

Suppléant : Dylan PUERTA

Approuvé à l'unanimité

4 – Election du bureau de l'association foncière de Montepain

Ce point ne relève pas de la compétence du Conseil municipal.

5 – Approbation du Compte Financier Unique 2025 (CFU 2025)

Les résultats de l'exercice 2025 montrent :

Un déficit de 547,21 € en investissement. Ce déficit s'ajoute au 18 220,64 € de l'exercice précédent aboutissant à un déficit de 18 767,85 €.

> Ces 18 767,85 € seront reportés en dépenses d'investissement de l'exercice en cours.

Un excédent de 45 429,77 € en fonctionnement. Cet excédent s'ajoute à l'excédent de fonctionnement de 198 506,41 € de l'exercice précédent aboutissant à un excédent de 224 395,54 €

L'exercice 2025 montre un excédent total de 205 627,69 € (224 395,54 € -18 767,85 €) qui sera reporté en excédent de fonctionnement.

Elsa Baillieux, comptable certifiée les comptes exacts en ses résultats.

Daniel Charton, contrôleur principal des finances publiques affirme véritable le présent compte.

En tant qu'ancien Maire responsable du CFU 2025, Luc BEJEAN ne participe pas au vote.

Vote : 10 POUR, 1 RETRAIT

6 – Affectation des résultats 2025

Déficit de 18 767,85 € en investissement de l'exercice 2025 > reporté en dépenses d'investissement de l'exercice 2026

Excédent de 45 429,77 € en fonctionnement de l'exercice 2025. S'ajoute à l'excédent de 198 506,41 € de l'exercice précédent = 224 395,54 € à fin 2025.

L'exercice 2025 final montre un excédent total de 205 627,69 € (224 395,54 € -18 767,85 €) qui sera reporté en excédent de fonctionnement dans le budget 2026.

A noter : un budget avec 100 000 € d'excédent place la commune dans une situation jugée confortable.

Approuvé à l'unanimité

7 – Vote des indemnités du Maire et de ses adjoints

L'indice commun est de 49326,29

A noter que l'Etat verse une dotation globale de 8 008 € pour participer au financement des indemnités des élus sur l'année 2026.

- Pour le Maire :

Le taux légal est de 28,1 %.

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que, sauf refus de sa part, le Maire perçoit automatiquement 100% des indemnités prévues.

Pour le Maire de Montepain, cela représente 1 155,05 € bruts par mois

Le Maire souhaite percevoir 100% des indemnités prévues et que celles-ci soient versées dès l'entrée en fonction soit au jour de l'élection.

Dans la mesure où cela correspond aux dispositions prévues par le CGCT, aucun vote n'est nécessaire.

- Pour les adjoints :

-

Le taux légal est de 10,89 %

Pour les adjoints de Montepain cela représente 446 € bruts par mois par adjoint.

Le versement est fait dès qu'un adjoint reçoit une délégation de la part du Maire.

Les 3 adjoints se sont concertés et souhaitent ne percevoir que 50% des indemnités prévues soit 223 € bruts par mois par adjoint.

Ils précisent que ce choix a été faite pour la première année de mandat afin d'évaluer l'impact sur le budget et l'adéquation avec la charge supplémentaire de travail et de responsabilité qui leur incombe en tant qu'adjoint.

Les 3 adjoints ne souhaitent pas participer au vote concernant le montant de leur indemnité.

Vote : 7 POUR, 1 ABSTENTION, 3 RETRAITS

8 – Vote des taux d'imposition 2026

Il est important de préciser que la commune ne peut décider que des taux et non des bases d'imposition (décidées par l'Etat).

Le conseil municipal ne proposant actuellement pas de projet d'envergure qui justifierait une augmentation des taux, il est décidé de maintenir les taux actuels soient :

Taxe foncière sur le bâti : 40,67%

Taxe foncière sur le non bâti : 31,93%

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 20,88%

Approuvé à l'unanimité

9 – Vote du budget primitif 2026

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 161 842,18 €

Recettes : 306 520 € (incluant report excédent 2025 de 205 627 €)

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 93 795 €

Recettes : 92 853 €

Approuvé à l'unanimité

10 – Renouvellement de la convention avec la CCJN

Cette convention fixe les tarifs en vigueur pour les travaux extérieurs d'entretien effectués par les agents de la CCJN sur demande de la commune.

Le renouvellement de la convention n'oblige pas la commune à solliciter la CCJN pour la réalisation des travaux d'entretien mais fixe seulement les tarifs applicables en cas de réalisation.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses :

- **Refondation du site internet**

Jérémy DE CAMPOS a proposé de refaire le site internet de la commune gratuitement.

Il sera important de vérifier auprès de l'ancien prestataire si un engagement pluriannuel de maintenance a été contracté ou si la résiliation peut être faite à tout moment (idem pour l'hébergement du site).

Par ailleurs, il faudra également s'assurer que la commune est propriétaire du nom de domaine.

- **Demande de prêt de la salle du conseil**

L'association des chasseurs souhaite utiliser la salle du conseil de la mairie pour tenir son assemblée générale le 13 juin 2026. Le prêt leur est accordé.

- **Déchets verts, nuisances voisinage**

De nouveaux dépôts sauvages de déchets verts ont été retrouvés dans le bois.

Des déjections canines sont retrouvées régulièrement devant les habitations

Des feux de déchets y compris de déchets plastiques sont constatés sur la commune

Il est décidé de réaliser un flyer à déposer dans les boîtes aux lettres pour rappeler les règles et bons usages :

- Horaires bruit et nuisances sonores
- Traitement des déchets verts > déchetterie
- Feux de déchets interdits
- ...

- **Modalités de travail dans les champs de cultures sur la commune**

Les riverains s'interrogent sur les méthodes utilisées par le nouveau propriétaire des champs cultivés sur la commune et notamment sur :

- Utilisation de produits phytosanitaires : nature des produits, quantités utilisées, distances à respecter par rapport aux habitations
- Travail de nuit avec des engins bruyants et lumineux
- Vitesse des engins sur les routes et chemins communaux

Il est proposé de fixer un temps d'échange entre le propriétaire des champs cultivés et quelques conseillers municipaux afin de recueillir les informations utiles à la population.

La séance est levée à 23 h 58.